

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (1) février 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Considérant la situation reliée à la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La séance a eu lieu part conférence téléphonique.

Assiste à la séance, Mme la Mairesse Sonia Bérubé et Chantal Boucher à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Présent

Manon Landry : Présente

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

Simon-Yvan Caron : Présent

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21-25

Il est proposé par Raynald Bérubé appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2021 et des assemblées extraordinaires du 25 janvier 2021 à 18h15 et 18h30. Résolution # 21-26

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et des séances extraordinaires du 25 janvier 2021. Mme La Mairesse demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Simon-Yvan Caron, appuyé par Manon Lanadry, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux sans modification.

4. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **Myriam Morissette**, conseillère que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 2021-02 modifiant le règlement numéro 2019-02 -Décrétant la rémunération des élus municipaux.

Avis est également donné que le projet de règlement numéro 2021-02 est déposé à ladite séance.

Le projet de règlement numéro 2021-02 est disponible pour consultation au bureau municipal au 68 rue Soucy.

**5. Adoption du projet de règlement 2021-02
Décrétant la rémunération des élus municipaux
Résolution #21-27**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2019 et les suivantes, le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élus s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE si aucune modification n'est faite dans la rémunération des élus, ce changement aura comme effet de réduire leur revenu disponible ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil d'une municipalité, peut, par règlement, fixer la rémunération de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2019-02 - Décrétant la rémunération des élus municipaux a été adopté en 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 8 du règlement numéro 2019-02 afin de spécifier l'indice d'indexation de la rémunération ;

En conséquence, il est proposé par les conseillé(ères) de ne faire aucun changement au règlement numéro 2019-02 comme ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2.

Que L'ARTICLE 8 du règlement numéro 2019-02 - Décrétant la rémunération des élus municipaux:

Pour les années subséquentes, le montant versé pour la rémunération de base des élus pourra être indexé à la hausse pour chaque exercice financier suite à une résolution des membres du conseil.

SOIT REMPLACER PAR:

ARTICLE 8.

Pour les années subséquentes, le montant versé pour la rémunération de base des élus pourra être indexé à la hausse, dès le 1er janvier, selon l'indice de prix à la consommation (IPC) disponible sur le site internet en date de novembre pour chaque exercice.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Tous les conseillé(ères) ont renoncé à une augmentation de salaire. Il n'y a donc eu aucun changement au règlement 2019-02.

6. **Club de l'Age d'or, réclamation de 200.00\$ pour le programme de natalité.**
Résolution #21-28

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter de payer au club de l'Age d'or 200.00\$ pour le programme de natalité.

7. **Ennoid facture du mois de décembre au montant de 4742.36\$ pour les analyses d'eau et l'entretien de l'usine d'eau potable.**
Résolution #21-29

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture du mois de décembre au montant de 4 742.36\$ pour l'entretien et les analyses à l'usine d'eau potable.

8. **MRC de la Mitis la facture # 37975 au montant de 4 763.68\$ pour la tenue à jour des rôles d'évaluation par Servitech du 13 novembre au 15 décembre 2021.**
Résolution #21-30

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #37975 au montant de 4 763.68\$ à la MRC de la Mitis pour la mise à jour du rôle d'évaluation par Servitech.

9. **Transport Martin Alain facture # 1605 au montant de 7 235.38\$ pour 217 tonnes d'abrasifs.**
Résolution #21-31

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #1605 au montant de 7 235.38\$ à transport Martin Alain pour 217 tonnes d'abrasifs.

10. **Coopérative d'informatique municipale facture #FAC0001198 au montant de 5 012.91\$ pour le logiciel de gestion financière.**
Résolution #21-32

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #FA0001198 au montant de 5 012.91\$ à CIM pour le logiciel.

11. **La Fabrique de la Rédemption offre à la municipalité de placé un encart publicitaire dans le feuillet paroissial**
Résolution #21-33

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Myriam Morissette et résolu à la majorité d'accepter de donner un montant de 1000.00 \$ sous forme de don, pour un encart dans le feuillet paroissial.

Le conseiller no 3 André Fournier s'est opposé à ce montant de 1000\$ il a voté pour 800.00\$

12. **Les entreprises L. Michaud & fils facture #C619 au montant de 10 207.63\$ pour la retenue contractuelle du projet 9005-009 réfection des ponceaux en 2019.**
Résolution #21-34

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #C619 au montant de 10 207.63\$ à Michaud & fils pour la retenue du projet 9005-009 réfection des ponceaux en 2019.

13. **Construction RJ Bérubé projet 9005-006 réfection du rang 8 Décompte progressif #4 à été émis au montant de 400 000.00\$, suite à la résolution 20-86 suite à l'entente et à la signature du contrat.**

14. **GHD Consultants facture #382352 au montant de 16 640.05\$ honoraire pour la réfection du rg8**
Résolution#21-35

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #382352 à GHD Consultants au montant de 16 640.05\$ pour les honoraires du rg 8.

15. **M. Jacques Perreault demande de 200.00\$ pour la réparation de sa souffleuse suite à un dépôt de gravier sur son terrain causer par la déneigeuse de la municipalité.**
Résolution#21-36

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à la majorité d'accepter de payer 200.00\$ à M. Perreault pour la réparation de sa souffleuse suite un grand déversement de gravier sur son terrain au passage de la déneigeuse de la municipalité.

En accord les conseillères Manon Landry, Myriam Morissette et le conseiller Raynald Bérubé.

En désaccord les conseillers Simon -Yvan Caron, André Fournier et Steve Soucy.

Mme La Mairesse Sonia Bérubé à voter oui.

16. **Transfert des mutations immobilières du registre foncier à la firme Évimbec Ltée**
Résolution#21-37

CONSIDÉRANT QUE le Registre foncier transmettait à la firme Servitech tous les avis, dont les contrats notariés affectant le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* exige une résolution avant de modifier le destinataire des mutations et des mises à jour du rôle.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Rédemption, par la présente résolution, informe la Direction générale du registre foncier qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, il n'est plus requis de transmettre à la firme Servitech les avis de mutations et les avis de mises à jour du rôle d'évaluation de la municipalité de La Rédemption. Ces avis doivent être transmis à la firme Évimbec Ltée à compter de cette date. De plus, la facturation des frais sera à transmettre à la municipalité de La Rédemption.

**17. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales.
Résolution # 21-38**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

En conséquence, il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Myriam Morissette et résolu unanimement :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Chantal Boucher, transmettre, avant le 19 mars 2021, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

**18. Paniers floraux pour embellissement du village.
Résolution#21-39**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité d'accepter que la municipalité commande des paniers floraux pour embellir la municipalité. Le montant sera pris dans le compte embellissement.

En accord les conseillés : Simon-Yvan Caron, Raynald Bérubé, et les conseillères Manon Landry, Myriam Morissette

Ce sont opposés les conseillés André Fournier et Steve Soucy

19. Acceptation des comptes au montant de 30 961.00 \$
Résolution#21-40

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de janvier 2021 au montant de 30 961.00\$

20. Divers

21. Période de questions

22. Prochaine séance

Lundi le 1^{er} mars 2021 à 20h00

23. Levé de la séance
Résolution#21-41

Après la période de questions, il est proposé par André Fournier, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h32.

Je, Sonia Bérubé, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Sonia Bérubé, Mairesse

**Chantal Boucher directrice générale
et secrétaire trésorière intérim**